



**PRÉFET
DE LA SARTHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Coordination des Politiques
Publiques et de l'Appui Territorial**

**Bureau de l'Environnement et de
l'Utilité Publique**

ARRÊTÉ N° DCPAT 2024-0081 du **26 MARS 2024**

OBJET : Consultation du public relative au projet d'arrêté préfectoral fixant un plan de chasse quantitatif pour les espèces de grand gibier « cerf élaphe », « chevreuil » et « daim », pour la campagne cynégétique 2024-2025 dans le département de la Sarthe.

**Le préfet de la Sarthe,
Chevalier de la légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du mérite,**

Vu le code de l'environnement, et notamment son article L. 123-19-1,

Vu le projet d'arrêté préfectoral relatif au plan de chasse quantitatif pour les espèces de grand gibier « cerf élaphe », « chevreuil » et « daim », pour la campagne cynégétique 2024-2025 dans le département de la Sarthe,

Sur proposition de monsieur le secrétaire général de la Préfecture de la Sarthe,

ARRÊTE

Article 1 : - le projet d'arrêté préfectoral relatif au plan de chasse quantitatif les espèces de grand gibier « cerf élaphe », « chevreuil » et « daim », pour la campagne cynégétique 2024-2025 dans le département de la Sarthe, est mis à la consultation du public du 28 mars 2024 au 17 avril 2024 inclus.

Article 2 : cette consultation sera organisée uniquement par voie électronique sur le portail de l'Etat en Sarthe, rubriques « Publications/Consultations et enquêtes publiques/Département/Dossiers 2024 ».

Pendant la durée de cette consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations :

- par voie électronique sur le site de l'Etat en Sarthe (www.sarthe.gouv.fr), rubrique « Publications/Consultations et enquêtes publiques/Département/Dossiers 2024 » ;
- ou en s'adressant à la Préfecture de la Sarthe (Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'utilité publique) avant la fin du délai de consultation du public.

A l'issue de la consultation, le projet d'arrêté, éventuellement amendé, sera soumis à la signature du préfet de la Sarthe.

Article 3 : monsieur le secrétaire général de la Préfecture de la Sarthe est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet,


Emmanuel AUBRY